

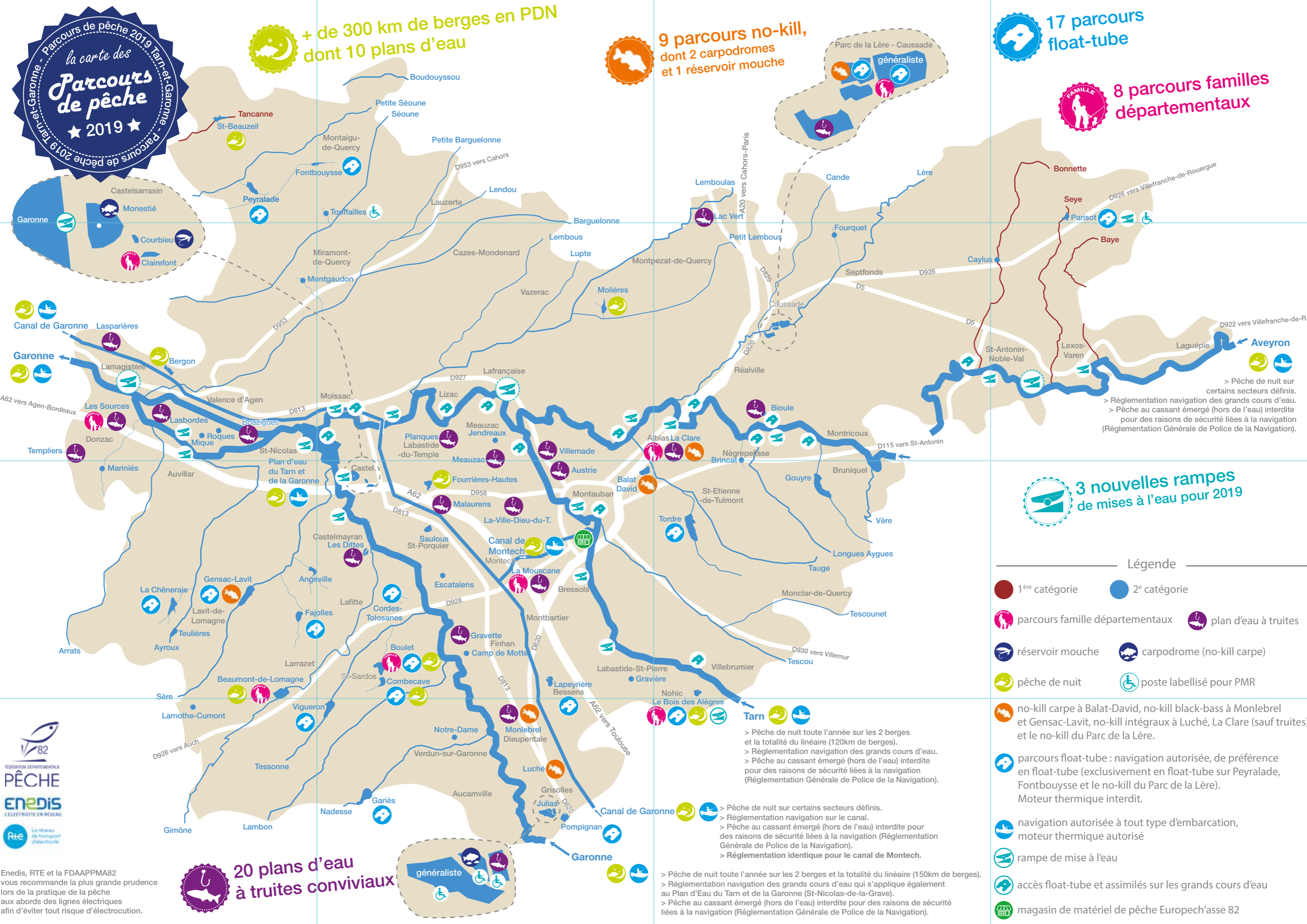


+ de 300 km de berges en PDN  
dont 10 plans d'eau

9 parcours no-kill,  
dont 2 carpodromes  
et 1 réservoir mouche

17 parcours  
float-tube

8 parcours familles  
départementaux



> Pêche de nuit sur certains secteurs définis.  
> Réglementation navigation des grands cours d'eau.  
> Pêche au cassant émergé (hors de l'eau) interdite pour des raisons de sécurité liées à la navigation (Réglementation Générale de Police de la Navigation).

3 nouvelles rampes  
de mises à l'eau pour 2019

- Légende**
- 1<sup>ère</sup> catégorie
  - 2<sup>e</sup> catégorie
  - parcours famille départementaux
  - plan d'eau à truites
  - réservoir mouche
  - carpodrome (no-kill carpe)
  - pêche de nuit
  - poste labellisé pour PMR
  - no-kill carpe à Balat-David, no-kill black-bass à Monlebrél et Gensac-Lavit, no-kill intégraux à Luché, La Clare (sauf truites) et le no-kill du Parc de la Lère.
  - parcours float-tube : navigation autorisée, de préférence en float-tube (exclusivement en float-tube sur Peyralade, Fontbouysse et le no-kill du Parc de la Lère). Moteur thermique interdit.
  - navigation autorisée à tout type d'embarcation, moteur thermique autorisé
  - rampe de mise à l'eau
  - accès float-tube et assimilés sur les grands cours d'eau
  - magasin de matériel de pêche Europech'asse 82



Enedis, RTE et la FDAAPMA82 vous recommande la plus grande prudence lors de la pratique de la pêche aux abords des lignes électriques afin d'éviter tout risque d'électrocution.

20 plans d'eau  
à truites conviviaux



**Tarn**

- > Pêche de nuit toute l'année sur les 2 berges et la totalité du linéaire (120km de berges).
- > Réglementation navigation des grands cours d'eau.
- > Pêche au cassant émergé (hors de l'eau) interdite pour des raisons de sécurité liées à la navigation (Réglementation Générale de Police de la Navigation).

**Canal de Montech**

- > Pêche de nuit sur certains secteurs définis.
- > Réglementation navigation sur le canal.
- > Pêche au cassant émergé (hors de l'eau) interdite pour des raisons de sécurité liées à la navigation (Réglementation Générale de Police de la Navigation).
- > Réglementation identique pour le canal de Montech.

**Garonne**

- > Pêche de nuit toute l'année sur les 2 berges et la totalité du linéaire (150km de berges).
- > Réglementation navigation des grands cours d'eau qui s'applique également au Plan d'Eau du Tarn et de la Garonne (St-Nicolas-de-la-Grave).
- > Pêche au cassant émergé (hors de l'eau) interdite pour des raisons de sécurité liées à la navigation (Réglementation Générale de Police de la Navigation).

